



# CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

## Animateur de Loisir Sportif

Option : Activités Gymniques d'Entretien et d'Expression (AGEE)

La Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire,

Organisme délégataire pour la mise en œuvre de la certification

Vu l'article L 212-1 et l'annexe II-I de l'article A 212-1 du code du sport,  
Vu l'arrêté du 1er juillet 2008 du Ministre chargé de la formation professionnelle portant enregistrement au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) du CQP ALS sous le code de la nomenclature des spécialités de formation : 335t,  
Vu les dispositions de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS) étendue concernant les CQP,  
Vu la délibération de la CPNEF Sport du 12 décembre 2006 portant création du CQP ALS,  
Vu les pièces présentées et déclarées sincères et véritables par l'intéressé(e),

Vu la décision délibérative du jury réuni le **28 septembre 2008** à **Montreuil-sous-Bois**

Délivre au nom de la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation (CPNEF) du sport,  
**le Certificat de Qualification Professionnelle d'Animateur de Loisir Sportif,**

option, Activités Gymniques d'Entretien et d'Expression - n° : **ALS / AGEE / EPGV / 2008 / 0228**

à **Sylvie VADILLO épouse AGESTA**

Né(e) le **11 Juin 1969**

pour en bénéficier avec les droits et les prérogatives qui y sont attachés dans le domaine de l'animation des activités de loisir sportif

Fait à Paris le **28 avril 2009**

Pour la CPNEF Sport

Pour la Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire

Le titulaire

Directeur Technique National

  
Robert BARON

  
Jean ROGER

  
Nicolas MULLER

